



COMMUNIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2026

OBJET : Centrale flottante de Doniambo : le vieux fossile auquel on pardonne tout...

En bref...

La « déclaration annuelle des émissions 2025 » de la centrale accostée de Doniambo (« temporaire » de 2022 à 2025 et désormais permanente !) installée en grande rade de Nouméa est accablante :

- Ammoniac : 234 tonnes rejetées au 1er trimestre pour une limite de 9,9 t et dépassement à chaque trimestre...
- La parade ? On relève les seuils (NH_3 , NO_x , déchets huileux $\times 24$) pour rendre « conforme » des dépassements bien réels.
- 37 milliards de litres d'eau de mer de refroidissement pompés (avec quels impacts ? Nul ne sait...), 3 400 tonnes de déchets, des opacimètres en panne... et zéro suivi sanitaire pour les riverains et écologique pour le lagon.

On desserre les règles pour une barge au fioul de 18 ans, pendant qu'on refuse le solaire à concentration. C'est un choix qu'EPLP n'approuve pas.

La déclaration annuelle 2025 des émissions de la « Centrale Accostée Temporaire » (ou Territoriale, c'est selon...) dite CAT de Doniambo vient d'être publiée. Nous l'avons analysé. Ce document, produit par l'exploitant lui-même, en dit long : il décrit une barge au fioul lourd de 201 MW, propriété du turc Karpowership, construite en 2008 et déjà exploitée au Liban, accostée en Grande Rade de Nouméa. Officiellement « temporaire », « un an renouvelable deux fois » nous avait-on dit, elle tourne depuis novembre 2022 et son autorisation d'exploiter a été reconduite **INDEFINIMENT** par arrêté du 19 novembre 2025. Un provisoire qui dure donc...

Ce que révèle ce rapport, c'est un principe simple : au vieux fossile, on pardonne tout.

Par exemple, des rejets d'ammoniac hors de tout contrôle. Le système de dépollution à l'urée (DENOX) qui était censé neutraliser les oxydes d'azote crache lui-même de l'ammoniac en quantités qui pulvérisent les limites : 234 159 kg au premier trimestre 2025, pour une valeur limite fixée à 9 885 kg soit vingt-quatre fois trop ! Au



Ensemble Pour La Planète
Initiative citoyenne pour la Nature et l'Homme

deuxième trimestre : 138 689 kg. Au troisième : 117 785 kg. Un lourd dépassement systématique.

Le rapport reconnaît noir sur blanc que le cœur même de son système de dépollution est mal conçu. Une étude indépendante a montré que les gaz y circulent mal, que le dispositif censé détruire les oxydes d'azote ne fait pas son travail, et qu'il faut le remodeler de fond en comble. Ce n'est pas un incident : c'est l'installation elle-même qui a été mal conçue...

L'absolution lui est donnée via la réécriture de la règle. Plutôt que de faire cesser ces dépassements, le nouvel arrêté du 19 novembre 2025 relève les seuils là où l'exploitant ne les tenait pas : la limite d'ammoniac est portée à 50 200 kg/trimestre, celle des NOx passe de 846 119 à 1 566 000 kg/trimestre. L'opération aboutit, de fait, à rendre « conforme » des dépassements bien réels : le dépassement de NOx du deuxième trimestre (948 753 kg contre 846 119) disparaît d'un trait de plume administrative.

On lui pardonne jusqu'à ses déchets. Les résidus huileux (chiffons et matériaux souillés aux hydrocarbures) crevaient le plafond de 0,5 m³/mois depuis le début. La réponse ? L'exploitant ayant jugé la limite « irréaliste », elle est relevée d'un facteur vingt-quatre, à 12 m³/mois. Résultat : les quantités restent cependant encore au-dessus de ce nouveau seuil pourtant taillé large.

On lui pardonne enfin l'ampleur brute de son empreinte. En 2025, la barge a prélevé 37,2 milliards de litres d'eau de mer pour son refroidissement en circuit ouvert et produit plus de 3 400 tonnes de déchets, pour l'essentiel des boues d'hydrocarbures et des eaux grises et noires traitées hors site, une partie des déchets dangereux étant même exportée jusqu'en Nouvelle-Zélande.

Le tout en brûlant du fioul lourd bien soufré, avec son cortège de rejets atmosphériques toxiques : métaux lourds, hydrocarbures aromatiques polycycliques et formaldéhyde. Et pour couronner le tout, les capteurs qui doivent mesurer les poussières ou opacimètres, sont reconnus défectueux et « à changer ».

Résultat : l'auto-surveillance de l'exploitant ne tient pas, et les chiffres de poussières ne reposent plus que sur quelques relevés ponctuels d'un organisme tiers. On demande à la population de faire confiance à une centrale qui n'est même pas capable de mesurer correctement ce qu'elle rejette. Au sens « propre », on pilote à l'aveugle.

Mais ce qui nous inquiète le plus n'est pas dans le rapport, c'est ce qui en est absent.

En effet, nulle part n'apparaît le moindre suivi écologique et sanitaire sérieux : aucune surveillance des impacts de la dégradation de la qualité de l'air pour les Nouméens, aucun suivi des effets des rejets d'ammoniac, de métaux lourds et de



Ensemble Pour La Planète
Initiative citoyenne pour la Nature et l'Homme

chaleur sur la faune et la flore de la Grande Rade ni mesure des impacts de la prise d'eau...

« On » ne mesure jamais ce que ces rejets (et prélèvements) font à la santé des habitants et à celle du lagon. Un tel angle mort, sur une installation fossile de cette taille et en plein cœur urbain, n'est pas acceptable.

Et demain, un repreneur héritier de ces errements ?

Cette barge alimente la SLN, dont Eramet est l'actionnaire majoritaire. L'actionnariat de la maison mère est en pleine recomposition. Le consortium Orion, adossé à l'agence financière du gouvernement américain et au fonds souverain d'Abou Dhabi, lorgne sur les 37,2 % de la famille Duval.

Que dira le futur repreneur des errements de la filiale calédonienne que nous venons de décrire (1) ? Un investisseur qui se pare des exigences des « minerais critiques propres » acceptera-t-il d'hériter d'une centrale au fioul lourd vieille de dix-huit ans dont on relève les seuils de pollution au fil de ses défaillances, faute d'avoir fait de « bons choix » industriels et financiers ? Continuer d'entretenir un fossile hors norme n'est pas seulement une faute écologique et sanitaire : c'est une faute stratégique, qui fragilise la crédibilité même de l'outil calédonien.

EPLP exige que cette « centrale temporaire » cesse d'être une exception permanente à laquelle on adapte les règles au fil de ses défaillances, et que soit enfin mis en place un suivi indépendant et rigoureux des impacts écologiques et sanitaires de la CAT.

Le laxisme institutionnel doit cesser. Car pendant qu'on dessert les seuils pour une barge au fioul de dix-huit ans d'âge, la Nouvelle-Calédonie continue de tourner le dos à des solutions propres, sans combustion et sans rejets, comme le solaire à concentration que nous défendons depuis 2008.

Pour EPLP, Martine Cornaille

(1) Et de tous les autres dénoncés par le passé...?





Ensemble Pour La Planète
Initiative citoyenne pour la Nature et l'Homme

Vous aimez cette communication ? Partagez-la avec votre entourage !

Nous invitons nos concitoyens à adhérer à l'association EPLP car faire nombre cela compte ! Lien : <https://ensemble-pour-la-planete.org/articles/?url=/385-la-une/>

Nos actions portent des fruits pour notre santé et la planète, participez !

Lien: [Faire un don à EPLP \(helloasso.com\)](https://helloasso.com)

ou adressez-nous un chèque par voie postale à

EPLP - BP 32008 - 98897 Nouméa Cedex

Grand merci à ceux qui voudront / pourront nous soutenir.